



Aménagement de la Route de Monts – Tranche 1



Acteurs du projet :

- Maîtrise d'ouvrage = Tours Métropole Val de Loire
- Maîtrise d'œuvre = Bureau d'études A2i
- Travaux de dévoiement : EHTP/ Humbert/ Habert
- Entreprises de travaux = Eurovia pour la partie voirie, Eiffage Energies Systèmes Val de Loire pour les éclairages, SARL Lebert pour les espaces verts, Technifence SAS pour les Murs anti-bruits, portails et clôtures, Cegelec Tours Electricité pour l'électricité et le remplacement et la relocalisation du poste HTA AFDB

Objectifs des travaux sur la route de Monts :

- Limiter la vitesse de l'automobile à 50 km/h avec section à 30 km/h au droit des carrefours et plateaux surélevés.
- Sécuriser et fluidifier les accès à la rue des Amandiers, de la caserne du SDIS et du site industriel (anciennement Tupperware) tout en aménageant un nouveau carrefour giratoire.
- Sécuriser en dévoyant le carrefour du Petit Moron afin de le mutualiser avec la route des Girardières et rendre ainsi possible la réalisation d'un giratoire plus sécurisant et plus fluide. La création de ce carrefour sera accompagnée de l'aménagement d'une voie nouvelle dans le champ jouxtant la route de Monts.
- Elargir la route des Girardières dans son tronçon situé entre la route de Monts et l'ouvrage SNCF et sécuriser le franchissement au droit de l'ouvrage SNCF.
- Aménager une voie douce d'une largeur de 3 mètres minimum identique à celle déjà réalisée et ce, jusqu'à la Zone d'Activité de la Liodière. Ce cheminement permettra aux différents modes de déplacements doux (PMR, piétons et cycles) de se rendre au Sud de Joué-lès-Tours en toute sécurité (complexe sportif des Bercelleries, Zone d'Activité de la Liodière, centre commercial...)
- Réaliser, par tronçons successifs et par tranche fonctionnelle, les portions de la route de Monts en envisageant des aménagements sécurisants, fonctionnels et esthétiques.
- Réduire les nuisances sonores pour les riverains en accompagnant l'aménagement de murs anti-bruit le long des habitations situées à proximité immédiate de la route Monts.
- Végétaliser et embellir les espaces en mettant un accent tout particulier sur le traitement paysager.
- Sécuriser et mettre en valeur cet aménagement par un éclairage fonctionnel et esthétique au regard des besoins des usagers.

Coût total du projet : 4 961 000€

Phasage :

Le projet route de Monts se décompose en 3 phases de travaux.

La première tranche concerne le tronçon depuis le giratoire de la Borde jusqu'au passage à niveau SNCF.

Elle débutera mi-mars pour une durée maximale de 5 mois.

Sur cette période, les entreprises vont organiser leur travail de manière à ne pas couper la circulation. Seules quelques travaux vont devoir s'effectuer en route barrée. Ils sont estimés à quelques nuits et se dérouleront en toute fin de chantier donc sur les mois d'été.

Les propositions d'aménagements Tranche 1 :

- Réaliser un aménagement reprenant les caractéristiques de la partie située entre la rue de la Gitonnière et La Borde.
- Aménager une piste cyclable bidirectionnelle de largeur 3 mètres accompagnée d'un trottoir de largeur 1,50 mètres en enrobé clair côté ouest de la route de Monts séparée de la voirie par un large espace vert plantée.
- Au droit du giratoire ovoïde et du fait de la faible emprise, les cheminements doux seront mutualisés et la largeur de passage sera de 3 mètres.
- Supprimer le cheminement stabilisé non utilisé côté Est (le long de la clôture de l'ancien site Tupperware) et le remplacer par des espaces végétalisés.
- Acquisition d'une bande sur l'ancien site Tupperware afin de permettre la réalisation d'un giratoire et la de voirie tout le long du site.
- Réaliser un carrefour giratoire ovoïde supprimant ainsi le carrefour à feux aujourd'hui peu fonctionnel. Cette solution permettra de capter les différents flux (route de Monts, rue des Amandiers, ancien site Tupperware, SDIS) et améliorera la sécurité et la fluidité.
- Réaliser des espaces verts généreux et qualitatif côté Ouest entre la caserne du SDIS et le passage à niveau SNCF permettant d'éloigner la circulation des habitations existantes.
- Mettre en place d'un éclairage public efficient et esthétique au regard des besoins des usagers.
- Accompagner la réalisation des aménagements par la mise en place de panneaux anti-bruit végétalisés le long des habitations.



Aménagement section 1
carrefour Docteur Morin - Passage à niveau

Coupe B-B



Aménagement section 1
carrefour Docteur Morin - Passage à niveau

Plan d'ambiance

